



**EXAMEN : CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE  
SPÉCIALITÉ : Employé Technique en Laboratoire**

**MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT**

**Épreuve : EP1.A TP Chimie (PRATIQUE)**

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle représente les outils et instruments jugés indispensables pour réaliser votre travail ; vous pouvez donc apporter un complément d'outillage qui vous paraîtrait nécessaire.

- Blouse,
- Crayons de couleur,
- Feutre indélébile,
- Règle, stylos, crayon à papier, gomme.

**Utilisation de la calculatrice**

Les candidats sont invités à se munir d'une calculatrice pour la durée de l'examen.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage est précisée sur l'en-tête du sujet.

L'absence d'autorisation d'utiliser une calculatrice emporte interdiction d'en faire usage.

<b>CAP Employé Technique de laboratoire</b>	<b>2406-CAP ETL EP1.A</b>	<b>Session 2024</b>	<b>SUJET A 1</b>
<b>ÉPREUVE : Travaux pratiques : CHIMIE</b>	<b>Durée : 3 h</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page 1 sur 1</b>



## **EXAMEN : CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE**

### **SPÉCIALITÉ : Employé Technique en Laboratoire**

### **MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT**

#### **Épreuve : EP1.A TP Chimie (PRATIQUE)**

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle représente les outils et instruments jugés indispensables pour réaliser votre travail ; vous pouvez donc apporter un complément d'outillage qui vous paraîtrait nécessaire.

- Blouse,
- Crayons de couleur,
- Feutre indélébile,
- Règle, stylos, crayon à papier, gomme.

#### **Utilisation de la calculatrice**

Les candidats sont invités à se munir d'une calculatrice pour la durée de l'examen.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage est précisée sur l'en-tête du sujet.

**L'absence d'autorisation d'utiliser une calculatrice emporte interdiction d'en faire usage.**

<b>CAP Employé Technique de laboratoire</b>	<b>2406-CAP ETL EP1.A2</b>	<b>Session 2024</b>	<b>SUJET A 2</b>
<b>EPREUVE : Travaux pratiques : CHIMIE</b>	<b>Durée : 3 h</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page 1 sur 1</b>



## **EXAMEN : CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE**

### **SPÉCIALITÉ : Employé Technique en Laboratoire**

### **MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT**

#### **Épreuve : EP1.D 2 TP Chimie (PRATIQUE)**

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle représente les outils et instruments jugés indispensables pour réaliser votre travail ; vous pouvez donc apporter un complément d'outillage qui vous paraîtrait nécessaire.

- Blouse,
- Crayons de couleur,
- Feutre indélébile,
- Règle, stylos, crayon à papier, gomme.

#### **Utilisation de la calculatrice**

Les candidats sont invités à se munir d'une calculatrice pour la durée de l'examen. Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage est précisée sur l'en-tête du sujet.

**L'absence d'autorisation d'utiliser une calculatrice emporte interdiction d'en faire usage.**

<b>CAP Employé Technique de laboratoire</b>	<b>2406-CAP ETL EP1.D 2</b>	<b>Session 2024</b>	<b>SUJET D 2</b>
<b>ÉPREUVE : Travaux pratiques : CHIMIE</b>	<b>Durée : 3 h</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page 1 sur 1</b>



## **EXAMEN : CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE**

### **SPÉCIALITÉ : Employé Technique en Laboratoire**

### **MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT**

#### **Épreuve : EP1.E1 TP Chimie (PRATIQUE)**

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle représente les outils et instruments jugés indispensables pour réaliser votre travail ; vous pouvez donc apporter un complément d'outillage qui vous paraîtrait nécessaire.

- Blouse,
- Crayons de couleur,
- Feutre indélébile,
- Règle, stylos, crayon à papier, gomme.

#### **Utilisation de la calculatrice**

Les candidats sont invités à se munir d'une calculatrice pour la durée de l'examen. Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage est précisée sur l'en-tête du sujet.

**L'absence d'autorisation d'utiliser une calculatrice emporte interdiction d'en faire usage.**

<b>CAP Employé Technique de laboratoire</b>	<b>2406-CAP ETL EP1.E1</b>	<b>Session 2024</b>	<b>SUJET E 1</b>
<b>ÉPREUVE : Travaux pratiques : CHIMIE</b>	<b>Durée : 3 h</b>	<b>Coefficient : 4</b>	<b>Page 1 sur 1</b>



**EXAMEN : CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE  
SPÉCIALITÉ : Employé Technique en Laboratoire**

**MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT**

**Épreuve : EP1.2 TP Physique (PRATIQUE)**

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle représente les outils et instruments jugés indispensables pour réaliser votre travail ; vous pouvez donc apporter un complément d'outillage qui vous paraîtrait nécessaire.

- Blouse,
- Crayons de couleur,
- Feutre indélébile,
- Règle, stylos, crayon à papier, gomme.

**Utilisation de la calculatrice**

Les candidats sont invités à se munir d'une calculatrice pour la durée de l'examen. Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage est précisée sur l'en-tête du sujet.

**L'absence d'autorisation d'utiliser une calculatrice emporte interdiction d'en faire usage.**

CAP Employé Technique de laboratoire	2406-CAP ETL EP1.2	Session 2024	SUJET D1
<b>ÉPREUVE :</b> Travaux pratiques : <b>PHYSIQUE</b>	Durée : 2 h	Coefficient : 3	Page 1 sur 1



**EXAMEN : CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE  
SPÉCIALITÉ : Employé Technique en Laboratoire**

**MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT**

**Épreuve : EP1.2 TP Physique (PRATIQUE)**

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle représente les outils et instruments jugés indispensables pour réaliser votre travail ; vous pouvez donc apporter un complément d'outillage qui vous paraîtrait nécessaire.

- Blouse,
- Crayons de couleur,
- Feutre indélébile,
- Règle, stylos, crayon à papier, gomme.

**Utilisation de la calculatrice**

Les candidats sont invités à se munir d'une calculatrice pour la durée de l'examen. Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage est précisée sur l'en-tête du sujet.

**L'absence d'autorisation d'utiliser une calculatrice emporte interdiction d'en faire usage.**

CAP Employé Technique de laboratoire	2406-CAP ETL EP1.2	Session 2024	SUJET E1
<b>ÉPREUVE :</b> Travaux pratiques : <b>PHYSIQUE</b>	Durée : 2 h	Coefficient : 3	Page 1 sur 1